

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 septembre 2022, à 20 heures 00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Y FEYDY.

Etaient présents : Y FEYDY - J PELFORT – E CHUZEL – G PEYROL – J HORTAIL – P ROUQUETTE – J BENSAID - M MIGNET - P BERARD – C NOLY – J BENSAID

Etaient absents excusés : F SAVOYE

C BERGES donnant procuration à G PEYROL

R BOYER donnant procuration à M MIGNET

G BUTTY donnant procuration à Y FEYDY

Date de convocation : 26/09/2022

Secrétaire de séance : M MIGNET

DELIBERATION N°20 – 2022

Fixation des tarifs Eau – Assainissement pour la facturation 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- Considérant les importants déficits d'exploitation constatés aux comptes administratifs depuis la baisse des tarifs depuis l'exercice 2017
- Considérant l'inflation des fournitures et énergies nécessaires au bon fonctionnement du service

Il y a lieu d'augmenter les prix de l'eau et l'assainissement pour la facturation à compter du 01/01/2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

DECIDE de fixer les tarifs de l'eau à :

- Abonnement : 50 €/an
- Tranche de 0 à 250 m³ : 0.86 €/m³
- Tranche de 0 à 350 m³ : 0.91 €/m³
- Tranche de 0 à 500 m³ : 1.02 €/m³
- Tranche de 0 à 501 m³ et + : 1.87 €/m³
- Droit de branchement maintenu à 305 €

DECIDE de fixer les tarifs de l'assainissement à :

- Abonnement à 38 €
- Prix du m³ rejeté : 0.84 €/m³
- Droit de branchement maintenu à 2750 €

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Yves FEYDY

